



LOCATION DE LA CANTINE DE MONTCHERAND

Conditions générales

1. Pour la demande de location, le locataire doit retourner le bulletin de réservation qu'il recevra en réponse de l'E-Mail qu'il aura envoyé, et devra avoir payé la location dans les 15 jours en faveur de : Abbaye des volontaires, 1354 Montcherand (Info dans le règlement que vous allez recevoir)
2. Le locataire qui désire résilier une réservation doit l'annoncer 2 mois avant la date prévue. Si ce délai n'est pas respecté, une dédite sera facturée, soit 50 % du prix de location jusqu'à 1 mois avant la date retenue et 75 % dans le mois précédant la date de location.
3. Le tarif de la location sera communiqué après avoir donné les informations suivantes :
 - ◆ Genre de location (bal, disco, privée, mariage, fête de famille, anniversaire ou autre)
 - ◆ Nature du locataire (Privé, société, entreprise, membre de l'abbaye des volontaires)
 - ◆ Mais un minimum de CHF 370.- pour le week-end, taxe pour les déchets non comprise.
4. L'électricité employée par le locataire, les bâches et la chambre froide sont comprises dans le prix de la location.
5. **Déchets : La "taxe au sac régionale" est de 30 .-, soit un rouleau de 5 sacs de 110 Litres.**
Si vous estimez avoir une plus grande quantité de déchet. Veuillez nous demander des rouleaux supplémentaires ou vous pouvez les acheter vous-même, soit les sacs blancs de la Strid.
6. Dans le cas où la manifestation n'est pas privée, **le formulaire et les autorisations doivent être envoyés à la Municipalité de Montcherand et vous devez respecter** la nouvelle ordonnance sur l'organisation de manifestation.
<https://www.vd.ch/themes/economie/organiser-une-manifestation/dans-quels-cas-demander-une-autorisation-pour-organiser-une-manifestation>
Vous trouvez la définition de manifestation privée dans la check-list.
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/chek-list.pdf
7. **Pour un bal ou une disco**, un dépôt de garantie sera exigé (montant à définir) et la location devra être payée à l'avance. Ce dépôt sera restitué après état des lieux, sous déduction des dégâts éventuels. La société d'Abbaye n'est pas responsable des dégâts avant, pendant et après l'organisation d'une manifestation. Une photocopie de l'assurance RC sera jointe avec le contrat de location, ainsi que l'autorisation communale. Le formulaire POCAMA doit être rempli.
8. **Pour la location, il est mis à disposition le matériel suivant :**

◆ Une cuisinière à gaz 6 feux / four électrique ◆ Une cuisinière électrique 4 feux ◆ Un four à vapeur avec 3 bacs inox et couvercles ◆ Une armoire chauffante ◆ Une machine à laver la vaisselle avec 4 paniers ◆ Une échelle ◆ Une chambre froide avec 1 chariot ◆ Deux escabeaux / 1x grand – 1x petit ◆ Deux manivelles pour stores ◆ Une souffleuse à feuilles avec un enrouleur ◆ Deux frigos, avec un compartiment de congélation de 3 tiroirs. ◆ 32 tables (14 places), 64 bancs, 90 chevalets Ac ◆ 11 tables rouges pieds rabattables (sans chaise) ◆ Produits de nettoyage ◆ Une brosse et ramassoire ◆ Balais	◆ Une raclette pour le sol ◆ Deux brosses à frotter le sol ◆ Un bidon + Une serpillière pour les sols ◆ Trois lavettes et 3 éponges ◆ Trois linges pour nettoyage ◆ Un tuyau arrosage enrouleur ◆ Une caisse avec des cendriers ◆ Quatre bonbonnes de gaz pleine pour cuisinière ◆ Une poubelle en acier pour sacs 110 l. ◆ Deux poubelles pour PET (acier + carton bleu) ◆ SUR DEMANDE ◆ Une rallonge 400 V orange ◆ Fourneau à gaz - (gaz non compris) ◆ Une chaudière romaine à gaz (gaz non compris) ◆ Deux spatules en bois ◆ Un chauffage à air chaud 9 kW pour l'annexe
---	---

9. **Le chemin de la cantine doit toujours rester accessible à la circulation.**
10. Le locataire est tenu de rendre les locaux, WC, et tous les abords de la cantine **en parfait état de propreté**. Toutes les tables, les bancs et les chevalets doivent être rangés dans la partie « Est » du couvert et cadenassés **comme le montrent les photos en page 5**.
La porte coulissante du pont de danse doit être cadenassée.
11. **Chambre froide** : Ne pas modifier les réglages et **ne pas l'arrêter à la fin de votre séjour**.
12. Si nous constatons des dégâts ou un manque de propreté après l'utilisation de la cantine, la société de l'Abbaye facturera le temps nécessaire à la mise en ordre des locaux, ainsi que le montant des dégâts.
13. Les préparations de broches doivent s'effectuer à l'extérieur. En cas de pluie, il est possible de s'installer sous le couvert (mais pas sur le pont de danse), en protégeant le sol des coulées graisseuses.
14. Il est interdit de placer des cibles de tir à la carabine, ainsi que de jouer au football sous le couvert. Il est également interdit de planter des clous dans les arbres et strictement interdit d'utiliser tout engin possédant des roues (vélo, skate, roller, véhicule télécommandé, etc.) sur le plancher intérieur.
15. Le bois de chauffe pour les chaudières sera fourni par le locataire (effectuer la demande avant).
16. Après utilisation, les chaudières romaines doivent être nettoyées et graissées avec du saindoux.
17. **VERRES VIDES** : **Le locataire est tenu de les déposer dans les containers de la cantine.**
18. **PET** : **Les mettre dans le carton ou le sac transparent réservé à cet effet qui reste dans l'annexe. La société d'abbaye se charge de les évacuer à la déchetterie.**
19. **DÉCHETS** : **Le locataire est tenu de déposer les sacs à poubelle STRID dans les containers qui se trouvent au battoir communal (plan ci-dessous).**
20. En cas de non-respect d'un de ces points, une surtaxe de Frs. 100.- sera facturée au locataire.
21. Lors de la prise des locaux, si le locataire constate un problème par rapport aux points ci-dessus, il doit avertir immédiatement les responsables de la société de l'Abbaye.
22. Avant le départ, les lumières doivent être éteintes, **les disjoncteurs n° 20, 24, 31, 34 et 43 (tous marqué de jaune) doivent être déclenchés.** (Information sur le tableau électrique en page 4)
23. **Il est interdit d'ouvrir la porte basculante** du local attenant à la cuisine sans la présence d'un responsable de l'abbaye.
24. Pour les clés de la cantine. **Voir règlement reçu par le locataire.**

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà une excellente journée sous la Cantine de l'Abbaye de Montcherand.

Au nom de l'Abbaye des Volontaires de Montcherand

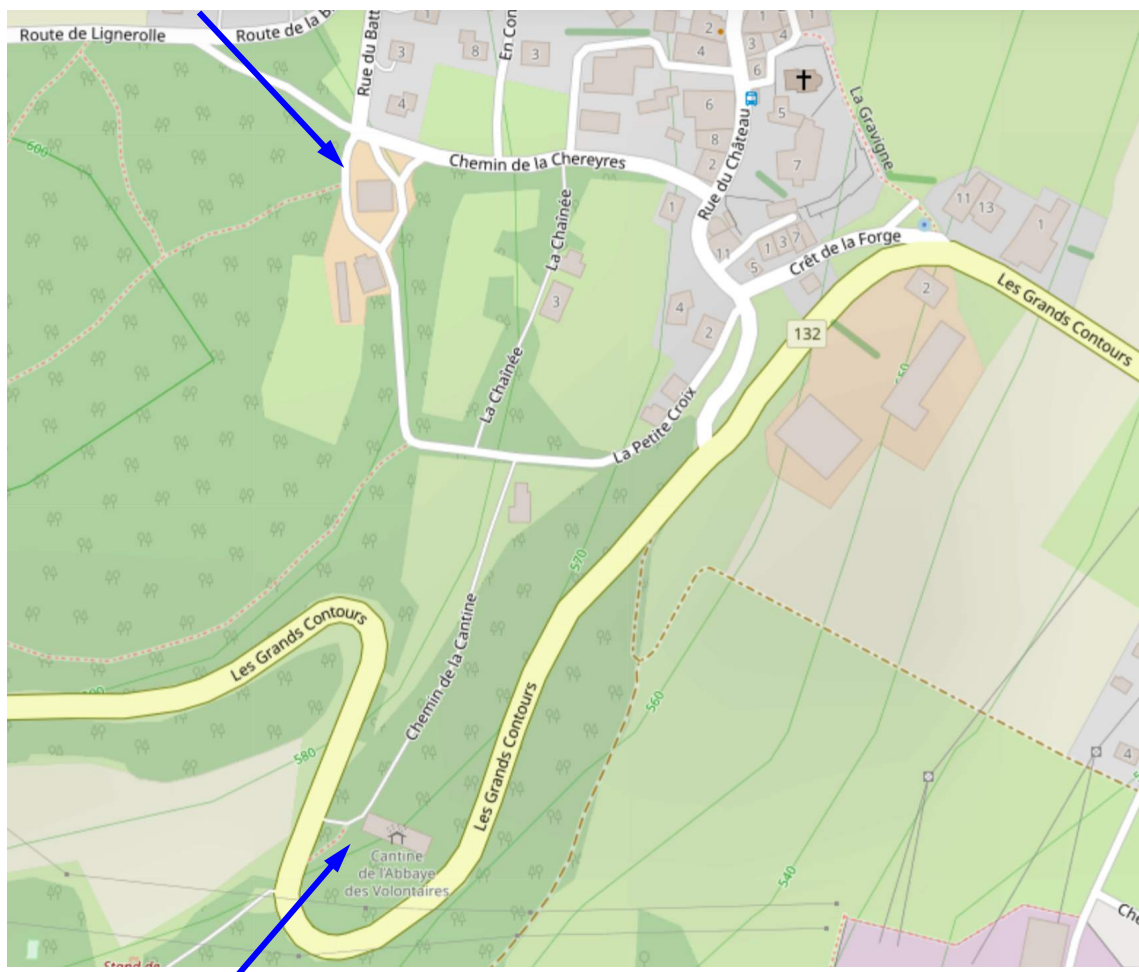
L'Abbé – président

Le Responsable cantine

Montcherand, Février 2025

Les containers pour le verre et les sacs à ordures STRID :

- Afin d'y déposer les sacs STRID.



- Les containers pour le verre sont à la cantine.

Bâches



Il est interdit d'utiliser du scotch sur les bâches et attention de ne pas toucher la partie transparente, car elle se raye facilement ! Merci.

!!! Enrouler les bâches côté cantine, comme le montre la photo de gauche.

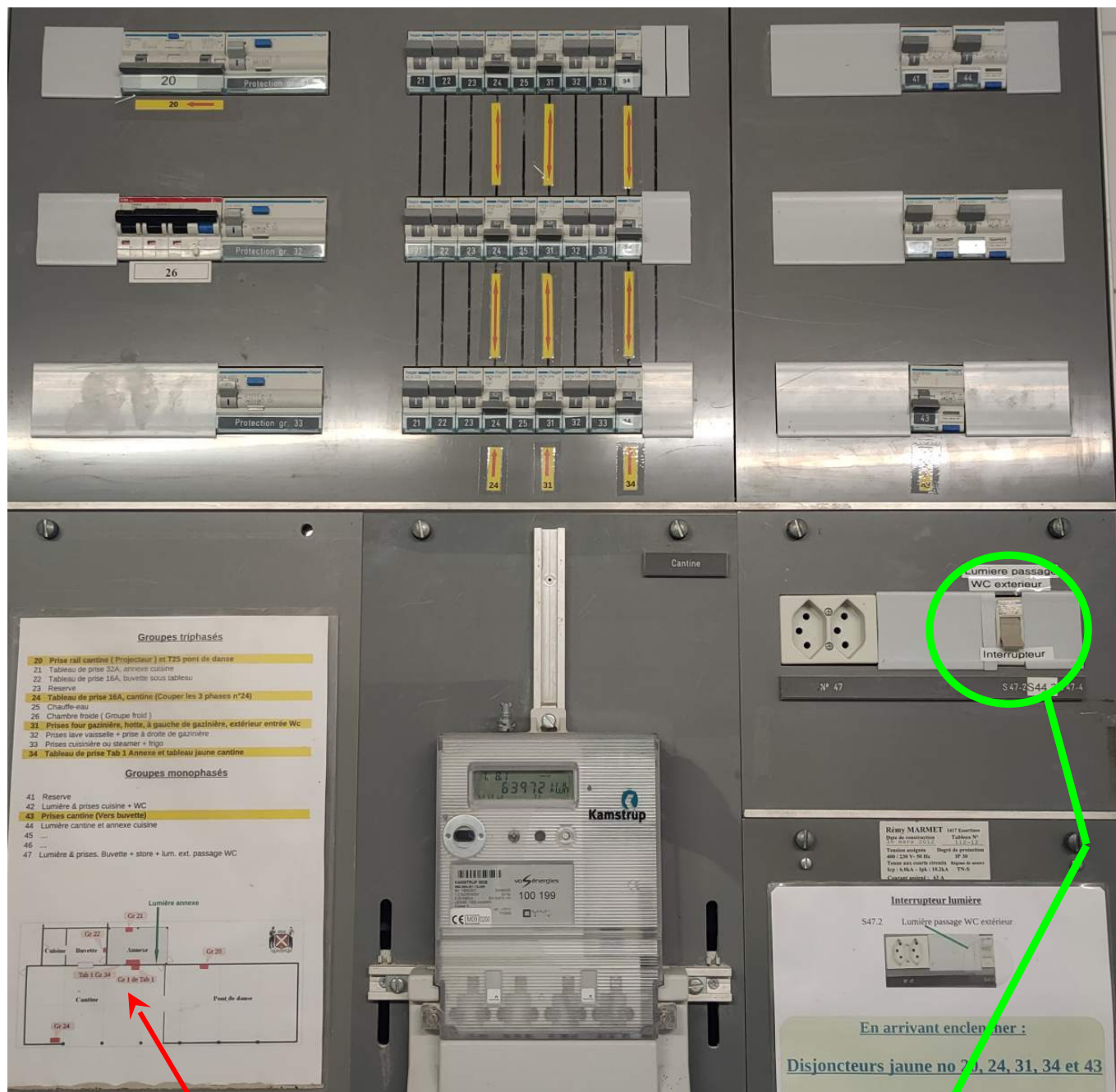
Tendre légèrement les bâches une fois les œillets accrochés.



Si les bâches sont mouillées, ne pas les enrouler !

Electricité

Avant le départ, les lumières doivent être éteintes, et **les 5 disjoncteurs n° 20, 24, 31, 34 et 43 (tous marqué de jaune)** doivent être déclenchés.



Plan des emplacements des divers tableaux électrique

!!! interrupteur pour la lumière passage WC extérieur

Précisions pour les tables

- 1) Il est interdit d'agrafer ou de mettre des punaises afin de fixer les nappes. Utiliser le scotch de carrossier qui se trouve à côté de la porte du passage cantine-extension cuisine.
- 2) Toutes les tables, les bancs et les chevalets doivent être rangés dans la partie côté plaine de l'Orbe du couvert et remis en place exactement comme le montrent les photos avec un espace entre les tables et les chevalets.
- 3) Cadenasser les chevalets en reliant les extrémités de la chaîne.
- 4) Cadenasser la porte coulissante qui accède au pont de danse.
- 5) Empiler les 9 tables rouges vers la porte menant au WC.



Ranger les chevalets en paquets de 12 comme le montrent les photos.



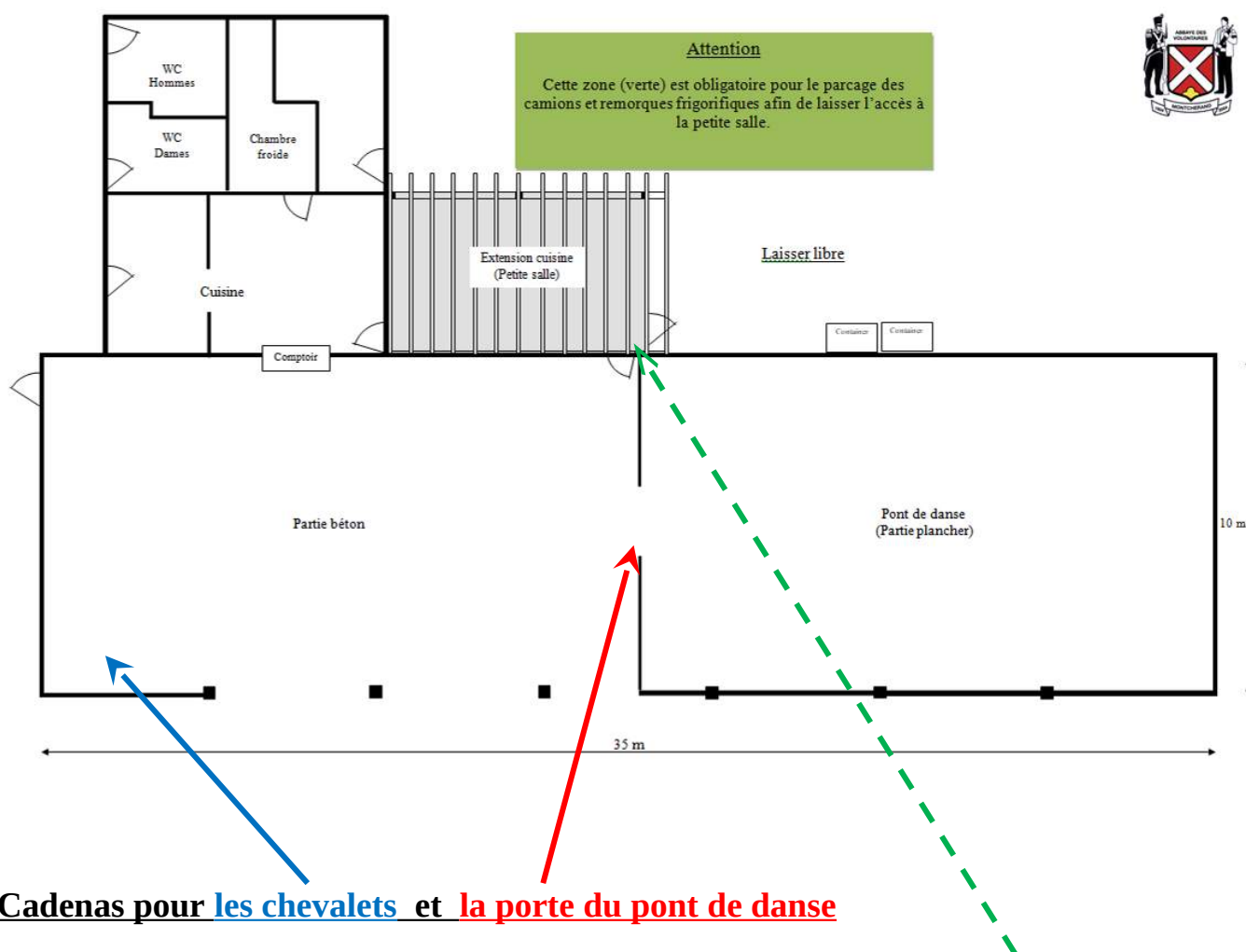
Laisser un couloir pour prendre les tables.



Important : Afin de ne pas rayer les plateaux, veuillez les empiler face contre face.

Plan cantine et dimensions

Respectez la zone verte qui est dédiée au parage des camions et des remorques frigorifiques.



Cadenas pour les chevalets et la porte du pont de danse

Vous trouvez l'affiche ci-dessous qui donne le numéro des cadenas en-dessus de la porte de l'extension cuisine.



Quelques photos, Cantine, cuisine et chambre froide



Cuisinière à gaz 6 feux



Steamer + cuisinière électrique 4 feux



Comptoir de service avec cantine + 2 frigos avec congélation



Chauffe assiettes + place de travail en inox



Lave vaisselle + plonge



Chambre froide



Quelques exemples de déco « Mariage »

